

Codage de spécialité : **E.M.F07.S01.15**

Codage des fonctions disponibles

J 1101, N 1103, O 1202, O 1402, P 1401

Fiche d'identité de la spécialité: Histoire de la révolution Algérienne

**Niveau** : Master.

**Domaine**: Sciences humaines et sociales.

**Filière** : Sciences humaines - Histoire.

**Spécialité**: Histoire de la révolution Algérienne.

### 1- Localisation de la formation:

**Faculté**: Sciences humaines et sociales.

**Département** : Histoire et archéologie.

**Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer** : Arrêté N° 002 du 03/01/2021.

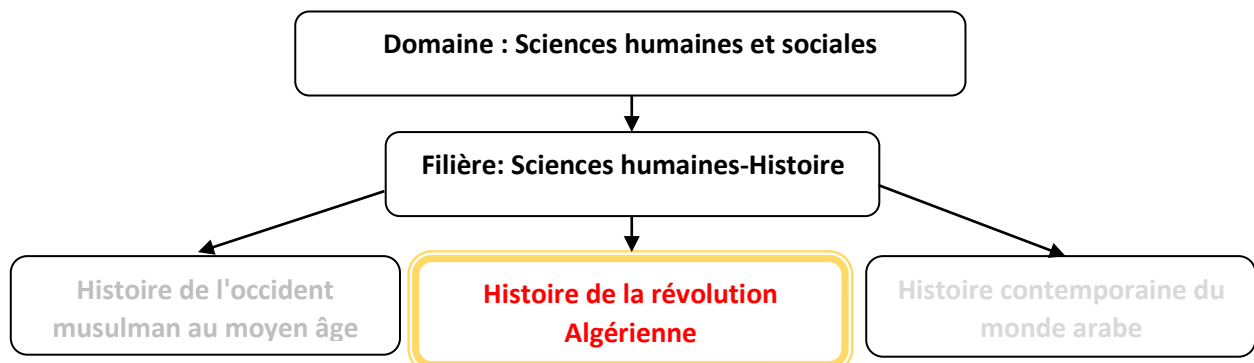
### 2- Partenaires extérieurs :

**Partenaires d'autres institutions universitaires** : Université de Biskra, Université de Khenchela, Université d'El Oued, Université de Sétif 2, Université de Constantine 2.

**Autres institutions et partenaires sociaux et économiques** : établissements d'enseignement, musées moudjahidines, musées régionaux des antiquités.

**Partenaires internationaux étrangers** : /

### 3- Organisation générale de la formation: position du projet



#### 4- Contexte de la formation:

La formation dans cette spécialité comprend un ensemble de connaissances et des axes majeurs tournant autour de l'histoire de la révolution de libération, tels que le gouvernement intérimaire Algérien, les étapes de la grande révolution de libération, les institutions du Front de libération nationale, l'approvisionnement et l'armement pendant la révolution, en plus de la méthodologie de la recherche historique et comment remplir les notes de fin d'études dans le domaine historique.

#### 5- Objectifs de la formation:

- Permettre aux étudiants de poursuivre leurs études et d'élargir leur formation.
- Recherche dans les disciplines de l'histoire contemporaine de l'Algérie dans ses différents domaines militaire, économique, social, politique, culturel... Etc.
- Approfondir l'étude de l'histoire politique et militaire de la révolution Algérienne.
- Former des compétences intégrées dans les disciplines de l'histoire et les préparer à entrer en école doctorale.
- Endoctrinement des programmes modernes dans l'enseignement de l'histoire.
- Discutez des sujets primordiaux et importants de la révolution Algérienne.
- Former des cadres spécialisés et les orienter vers le secteur du travail au ministère des Moudjahidines.

#### 6- Profils et compétences visés:

- Investir les capacités des professeurs du département et contribuer à la recherche.
- Élever le niveau de formation des étudiants, en particulier dans le domaine de spécialisation (révolution Algérienne).
- Qualification des étudiants pour être en mesure de pratiquer la recherche historique
- Approfondir la recherche dans le domaine de la révolution Algérienne, riche en études et recherches, notamment sur les aspects politiques, militaires et idéologiques.
- Fournir des cadres qualifiés pour enseigner l'histoire moderne et contemporaine dans les établissements d'enseignement.
- Assurer la continuité de l'enseignement et de la qualification pour le stade doctoral.
- Formation des cadres pour le ministère des Moudjahidines et le Centre national de recherche sur le Mouvement national et la Révolution de 1 novembre 1954..
- Former des cadres qualifiés pour faire avancer un domaine de recherche stratégique, qui est le champ de la révolution de libération, dans lequel plusieurs centres de recherche privés français rivalisent et le dirigent pour servir leurs propres objectifs.

## 7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- Le Centre national de recherche sur le mouvement national et la révolution de 1 novembre 1954.
- Ministère des moudjahidines.
- Direction de l'éducation.
- Administrations publiques et privées.
- Musées.
- Directions des moudjahidines.
- Direction de la culture.
- Enseignement supérieur.
- Centres de recherche.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la  
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master  
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;**

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

**ARRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

**Art. 2:** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

**Art. 3:** Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

**Art. 4 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique**



المتضمن تاهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (م/أ)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de la révolution algérienne	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الثورة الجزائرية	علوم إنسانية-تاريخ	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Humaines - Sciences de l'Information et de la Communication	Communication et relations publiques	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الاتصال والعلاقات العامة	علوم إنسانية	
		Audiovisuel	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	السمعي البصري	علوم الإعلام والاتصال	
		Presse imprimée et électronique	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الصحافة المطبوعة والإلكترونية	الاتصال	
		Communication	A	Lic	Habilitation	تاهيل	ل	أ	اتصال	الاتصال	
	Sciences Humaines- Bibliothéconomie	Administration des organismes documentaires et des bibliothèques	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	إدارة المؤسسات الوثائقية والمكتبات	علوم إنسانية - علم المكتبات	
	Sciences Humaines -Archéologie	Archéologie antique	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الاثار القديمة	علوم إنسانية -علم الآثار	
	Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie urbaine	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم الاجتماع الحضري	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	
		Sociologie de la déviance et du crime	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم اجتماع الانحراف والجريمة	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	
		Sociologie de l'organisation et du travail	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم اجتماع التنظيم والعمل	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	